

L'avance immédiate de crédit d'impôt (AICI)
ARCAD



Version du document	Date	Auteur	Commentaires
1.0.0	27/10/2021	LT	Document initial
1.0.1	17/11/2021	LT	Ajout du suivi des demandes de paiement
1.1.0	06/01/2022	LT	Suppression des codes activité liés à la garde d'enfant (Annexe 1)
1.2.0	18/02/2022	LT	Ajout de l'API d'inscription d'un usager
1.2.1	31/03/2022	LT	La notion d'identifiant AICI obligatoire sur I fiche service est devenue obsolète (modif spec Urssaf) Statut des DP (Spec Urssaf 23/03/2022)
1.2.2	15/04/2022	LT	Workflow de l'inscription d'un usager amélioré
1.2.3	03/06/2022	LT	 Evolution: Ajout du numéro d'identification Nova dans la fiche service Evolution: Ajout d'une option dans l'onglet AICI de la fiche service permettant l'envoi automatique des DP. Evolution: actualisation automatique des statuts des DP toutes les 3 heures.



Sommaire

1.	. Contexte			
2.	In	scrire la structure sur l'AICI	5	
3.	Pa	aramétrages dans Arcad	6	
3	3.1	Dans la fiche « Service »	6	
3	3.2	Inscription d'un client sur l'AICI	8	
	3.2	2.1 Le formulaire d'inscription du client sur l'AICI	9	
3	3.3	Dans la fiche « Rubrique de facturation »	11	
4.	Sı	uivi des demandes de paiement	12	
2	1.1	Effectuer une demande de paiement (DP):	13	
2	1.2	Actualisation du statut des demandes de paiement :	13	
5.	In	formations importantes :	17	
6.	Qı	uestions fréquentes :	18	
7.	Αı	nnexe 1	19	



1.Contexte

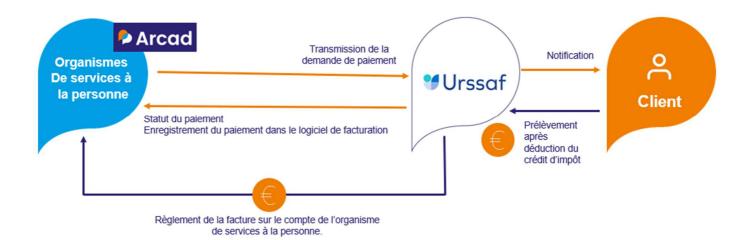
L'avance immédiate de crédit d'impôt est un dispositif pour les particuliers employeurs leur permettant de bénéficier du versement immédiat de leur crédit d'impôt pour l'emploi d'un salarié à domicile.

Principe de fonctionnement dans Arcad :

Les factures issues des logiciels de facturation métiers (Solution Web, Ogust, MAD, Lancelot, FACT, Arlequin...) sont mises à disposition sur Arcad qui les transmettra au portail AICI de l'URSSAF sous forme de demandes de paiement.

Le portail AICI de l'Urssaf se chargera alors de :

- la facturation et du prélèvement du reste à charge du particulier après déduction de son crédit d'impôt. (à J+2 de l'envoi de la demande de paiement sur le portail)
- d'effectuer un virement sur le compte de la structure du montant correspondant à la facture émise (déduction faite d'éventuels acomptes déjà perçus) (à J+4 du paiement de l'usager)

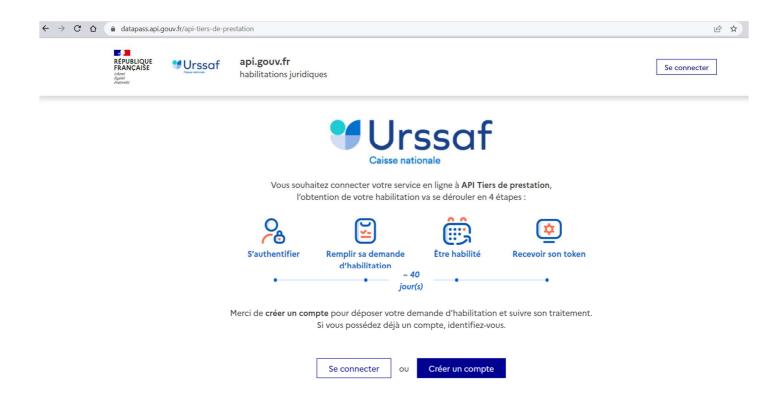


Dès qu'une demande de paiement est au statut 'payée', Arcad transmet cette information au logiciel métier qui sera en mesure d'effectuer l'encaissement automatique (Création d'un règlement, et lettrage avec la facture d'origine).



2. Inscrire la structure sur l'AICI

Cette inscription doit-être effectuée par la structure de service à la personne via le formulaire DATAPASS de l'Urssaf disponible sur ce lien : https://datapass.api.gouv.fr/api-tiers-de-prestation



Arche MC2 a été validé par l'Urssaf comme étant conforme aux exigences imposées.

Lors du remplissage du formulaire, vous devrez **indiquer dans la zone description, que vous utilisez un logiciel de facturation Arche MC2** afin de pouvoir bénéficier automatiquement d'un accès en production (A défaut il vous sera demandé de procéder par vous-même aux tests de conformités)

Cette inscription vous permettra d'obtenir les identifiants de connexion de votre structure qui seront à renseigner dans la fiche service. (Cf point suivant)



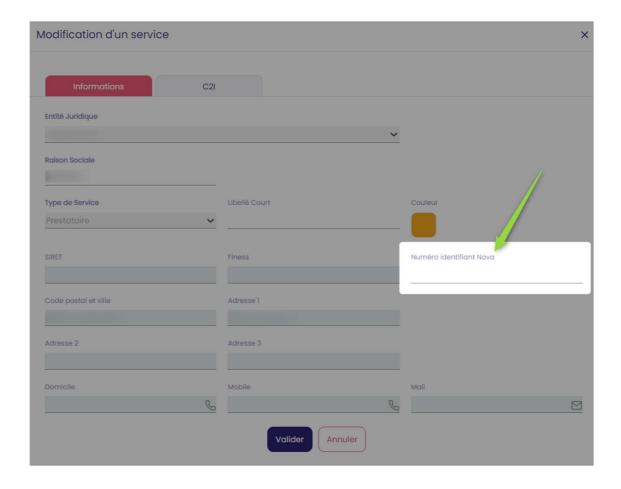
3. Paramétrages dans Arcad

Les informations suivantes sont obligatoires pour envoyer des factures sur le portail de l'URSSAF.

3.1 Dans la fiche « Service »



La zone « Numéro identifiant Nova » est obligatoire. Elle permettra l'identification de la structure par l'Urssaf.





Afin de permettre l'authentification de la structure sur le portail de l'URSSAF, il est indispensable de renseigner les 2 informations suivantes **fournies par l'URSSAF après l'inscription de la structure** sur l'AICI:

- Client Id
- Client Secret





Par défaut, l'envoi des demandes de paiement sur le portail est une action manuelle de l'utilisateur. Cela permet à la structure de décider quand les envoyer.

Une option permet l'envoi automatique à intervalle régulier dans la journée. Si vous souhaitez que les demandes de paiements soient envoyées sans intervention manuelle, cochez la case suivante :



3.2 Inscription d'un client sur l'AICI

Clients Fiche client Synthèse

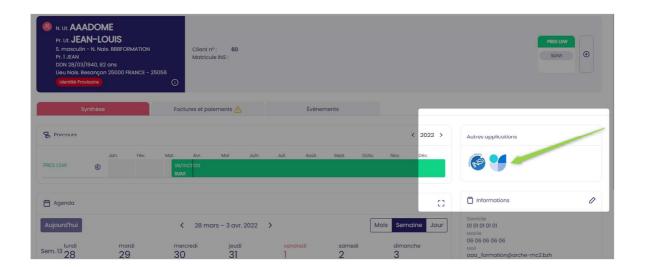
Pour identifier un client auprès du portail de l'URSSAF et ainsi permettre l'envoi de demandes de paiement, il est indispensable de disposer des 2 informations suivantes :

- La date de naissance du client
- L'identifiant AICI du client, fourni par l'URSSAF à la structure de service après la validation de l'inscription du client au dispositif. Cet identifiant est obtenu après avoir complété le formulaire

d'inscription via l'icône



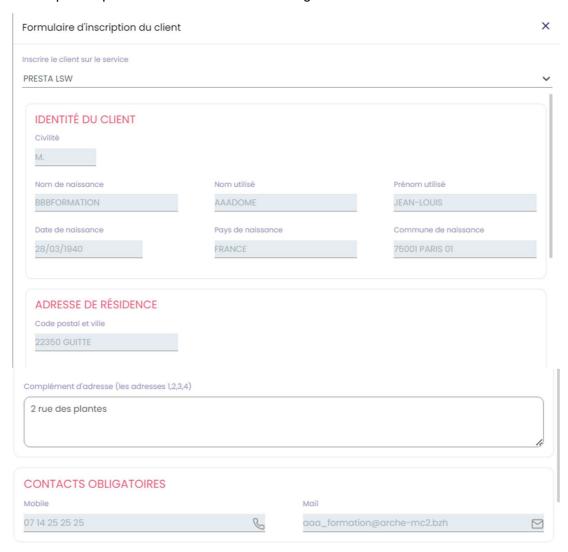
présent sur dans l'encadré « autres applications » de la fiche client.





3.2.1 Le formulaire d'inscription du client sur l'AICI

Ce formulaire sera prérempli avec les informations renseignées sur la fiche du client dans Arcad.



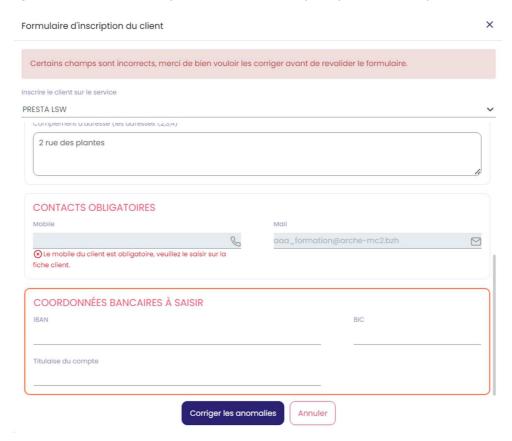
Les informations bancaires du payeur (IBAN, BIC et titulaire du compte) en fin de formulaire sont indispensables à l'Urssaf pour le prélèvement. Elles devront être saisies afin d'être transmises avec le formulaire.





Si certaines zones ne sont pas conformes, elles seront mises en évidence sur le formulaire, il faudra, dans ce cas :

- Cliquer sur le bouton corriger les anomalies, cela réouvre la fiche client en modification.
- Corriger la fiche client
- Puis l'enregistrer. La fiche d'inscription sera réouverte pour poursuivre la procédure.



Un formulaire incomplet ou non conforme aux exigences de l'Urssaf ne pourra pas être envoyé à l'Ursaaf comme demande d'inscription.

Si aucune anomalie n'apparait sur le formulaire et les informations bancaires sont saisies, vous pourrez cliquer sur confirmer l'inscription en bas du formulaire. En retour de cette inscription, l'Ursaaf enverra l'identifiant AICI qui sera enregistré automatiquement.

Remarque : En cas d'indisponibilité du service d'inscription, une saisie manuelle de l'identifiant AICI reste toutefois possible si ce dernier est connu. Cette zone est disponible sur la modification d'une fiche client.





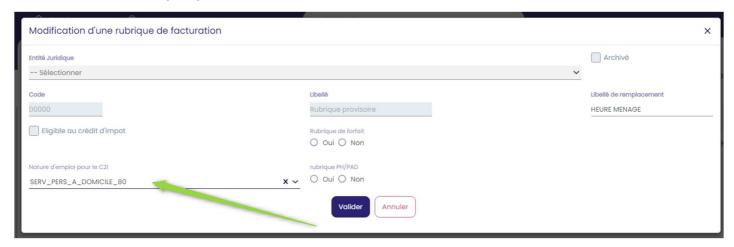
3.3 Dans la fiche « Rubrique de facturation »



Les rubriques de facturation seront automatiquement créées dans Arcad lors de l'envoi des factures du logiciel métier vers Arcad.

Pour établir le lien entre les rubriques de facturation et les natures d'emploi du portail de l'URSSAF, il est indispensable de renseigner l'information suivante sur TOUTES les rubriques utilisées dans les factures :

• La nature d'emploi pour l'AICI



Remarque : Dans le cas d'une rubrique non soumise au crédit d'impôt, il faudra choisir la nature suivante : SERV_PERS_A_DOMICILE_270

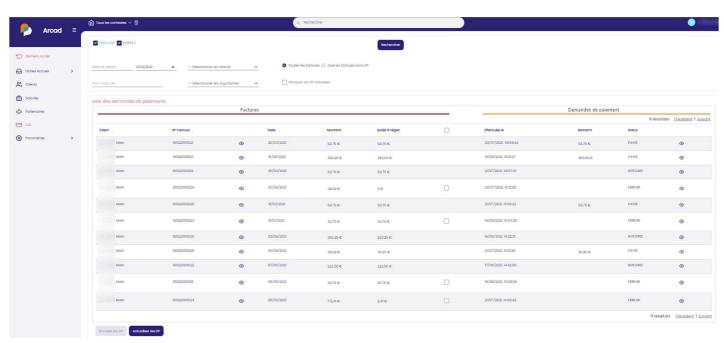
La description des natures d'emploi est disponible en Annexe 1.



4. Suivi des demandes de paiement

La gestion au quotidien des demandes de paiement est centralisée dans un seul menu.





Sur cette page, vous pourrez envoyer et suivre le statut de traitement de vos demandes de paiement par le portail AICI

La partie gauche du tableau présente les informations sur les factures concernées par l'AICI :

- Le client
- Le no de facture et un picto opour consulter le contenu de cette facture
- La date d'émission de la facture
- Le montant TTC de la facture
- Le solde à régler sur cette facture
- Une case à cocher pour la sélectionner.

La partie droite du tableau présente les demandes de paiement attachées aux factures.

- La date de la première demande de paiement pour la facture
- Le montant de la demande de paiement.
- Le statut de traitement de la demande de paiement
- Un picto opour consulter l'historique de traitement de la demande de paiement.



4.1 Effectuer une demande de paiement (DP):

L'envoi d'une facture sur le portail AICI déclenche la création d'une demande de paiement et son traitement par l'URSSAF.

- Facturation par prélèvement de l'usager pour le montant facturé moins le crédit d'impôt qui lui est accordé
- Paiement par virement sur le compte de la structure SAP du montant facturé.

Pour envoyer une facture sur le portail AICI:

- 1. Sélectionner une ou plusieurs factures en cochant les cases en milieu de tableau.
- 2. Cliquer sur le bouton « Envoyer les DP »



Si la facture a déjà été intégrée sur le portail AICI, alors elle ne pourra pas être à nouveau envoyée et la case à cocher correspondante ne sera plus disponible.

Remarque : Un envoi automatique des demandes de paiements à intervalle régulier dans la journée peut être activé dans le paramétrage AICI de la fiche service. Cela permet d'éviter la procédure d'envoi manuelle ci-dessus.

4.2 Actualisation du statut des demandes de paiement :

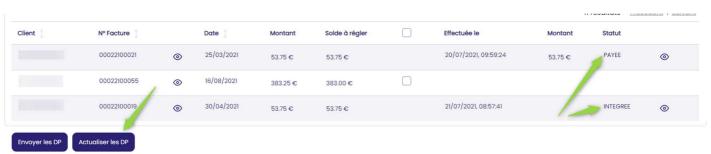
Afin de suivre l'avancement du traitement de la demande de paiement par l'AICI, différents statuts sont disponibles sur la dernière colonne du tableau.

L'actualisation des statuts des DP est effectuée automatiquement toutes les 3 heures.

L'actualisation manuelle sera toujours possible depuis la liste des DP.

Pour actualiser le statut des DP affichées, cliquer sur le bouton « Actualiser les DP »

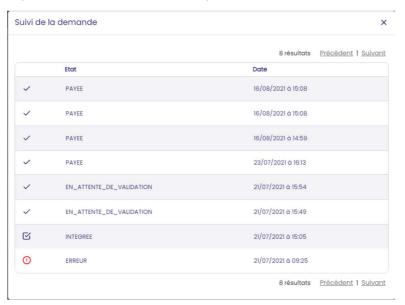




Le picto o après le N° Facture permet de consulter le contenu de la facture



Le picto o en fin de ligne permet de consulter l'historique du statut de la DP





Suivi de la demande X

3 résultats <u>Précédent 1 Suivant</u>

	Etat	Date	Erreurs
Ð	ERREUR	09/11/2021 à 08:57	Si le numéro de facture du prestataire a déjà une demande de paiement enregistrée, la nouvelle demande de paiement sera rejetée.
D	ERREUR	16/08/2021 à 15:03	Erreur Si la période d'emploi de la Demande de Paiement est sur 2 mois calendaires
D	ERREUR	20/07/2021 à 10:12	

3 résultats <u>Précédent</u> 1 <u>Suivant</u>



Les principaux statuts sont les suivants :

INTEGREE	•La demande de paiement a été reçue et a passé les différents contrôles de cohérence
EN_ATTENTE _VALIDATIO _N	•Le particulier a été prévenu que la demande de paiement est à valider/rejeter par lui
VALIDEE	•La demande de paiement a été validée par le particulier et le circuit de prélèvement est lancé
REFUSEE	•La demande de paiement est refusée par le particulier : il a renseigné son rejet et un code motif associé
PRELEVEE	•La demande de paiement a été payée avec succès par le particulier (le Reste A Charge (RAC) uniquement)
N_REFUS_P ELEVEMENT	•Le prélèvement associé à la demande de paiement est revenu en erreur. La demande de paiement est en impayée.
PAYEE	•Le virement de paiement de la demande de paiement au prestataire est lancé (fichier de virement ok)
N_ATTENTE _ECHANGE	•La demande de paiement est mise en attente par le particulier : il a renseigné des éléments et doit rentrer en contact avec son prestataire pour comprendre sa DP
CLOTUREE	•La demande de paiement est clôturée vis-à-vis du particulier et du prestataire et apparaît comme tel
SUPPRIMEE	•La demande de paiement est retirée du circuit de validation et paiement par le dispositif C2I
ERREUR	•La demande de paiement est en erreur, elle devra être envoyée à nouveau après résolution du problème (par exemple : Coupure Internet / Client non inscrit sur le C2I)
ANNULEE	•La demande de paiement a été annulée par le particulier.



5.Informations importantes:

- Seules les factures associées à un client, avec un identifiant AICI renseigné, sont affichées sur la page AICI.
- Seules les factures avec une case à cocher peuvent être envoyées sur l'AICI.
- Si une facture a déjà fait l'objet d'une demande de paiement, la case à cocher n'est plus disponible dans le tableau pour l'envoyer à nouveau, sauf si le statut est en ERREUR auquel cas il sera possible de la renvoyer.
- Le montant affiché dans la partie droite de la demande de paiement, correspond au montant payé et viré par l'AICI sur le compte de la structure d'aide (et non pas le montant payé par le client)
- Un client ne pourra pas être reconnu par l'AICI si l'identifiant AICI et/ou sa date de naissance ne correspond pas à celle connue par l'AICI.
- Actuellement l'AICI n'autorise pas les demandes de paiement pour des factures :
 - o avec des prestations sur des mois différents. (i.e. : une facture d'aout ne doit contenir que des prestations d'aout)
 - avec un montant à facturer négatif (par exemple : les avoirs)
- <u>Inscription d'un client</u>: Une même adresse e-mail ne peut pas être utilisée pour plusieurs clients différents. L'inscription sera rejetée par l'Ursaaf avec le message suivant :





6. Questions fréquentes :

Question : Les factures n'apparaissent pas dans le menu AICI

Réponse : 2 contrôles à effectuer :

- 1. Vérifier que l'inscription du client a bien été effectuée. L'identifiant AICI est bien renseigné sur la fiche client. (Voir le chapitre sur l'inscription d'un client sur l'AICI)
- 2. Vérifier que les factures sont bien présentes dans l'onglet « Factures et paiements » de la fiche client.



7. Annexe 1

Liste des natures d'emploi utilisées par le portail AICI

CATEGORIE	NATURE D'EMPLOI	ACTIVITE SPECIFIQUE	CODIFICATION A UTILISER
Assistance aux personnes âgées ou handicapées	Assistance dans les actes quotidiens de la vie ou aide à l'insertion sociale aux personnes âgées et aux personnes handicapées ou atteintes de pathologies chroniques qui ont besoin de telles prestations à domicile, à l'exclusion d'actes de soins relevant d'actes médicaux		ASSIST_PERS_AGEE_HANDICAPEE_30
	Assistance dans les actes quotidiens de la vie ou aide à l'insertion sociale aux personnes âgées et aux personnes handicapées ou atteintes de pathologies chroniques qui ont besoin de telles prestations à domicile, à l'exclusion d'actes de soins relevant d'actes médicaux	Frais administratifs	ASSIST_PERS_AGEE_HANDICAPEE_30A001
	Assistance dans les actes quotidiens de la vie ou aide à l'insertion sociale aux personnes âgées et aux personnes handicapées ou atteintes de pathologies chroniques qui ont besoin de telles prestations à domicile, à l'exclusion d'actes de soins relevant d'actes médicaux	Aide Humaine nuit	ASSIST_PERS_AGEE_HANDICAPEE_30A002
	Assistance dans les actes quotidiens de la vie ou aide à l'insertion sociale aux personnes âgées et aux personnes handicapées ou atteintes de pathologies chroniques qui ont besoin de telles prestations à domicile, à l'exclusion d'actes de soins relevant d'actes médicaux	Aide Humaine weekend	ASSIST_PERS_AGEE_HANDICAPEE_30A003
	Prestation de conduite du véhicule personnel des personnes âgées, des personnes handicapées ou atteintes de pathologies chroniques du domicile au travail, sur le lieu de vacances, pour les démarches administratives		ASSIST_PERS_AGEE_HANDICAPEE_40
	Accompagnement des personnes âgées, des personnes handicapées ou atteintes de pathologies chroniques, dans leurs déplacements en dehors de leur domicile (promenades, aide à la mobilité et au transport, actes de la vie courante).		ASSIST_PERS_AGEE_HANDICAPEE_50
Service aux personnes à	Entretien de la maison et travaux ménagers		SERV_PERS_A_DOMICILE_60
domicile	Entretien de la maison et travaux ménagers	Frais administratifs	SERV_PERS_A_DOMICILE_60A001
	Entretien de la maison et travaux ménagers	Ménage- repassage nuit	SERV_PERS_A_DOMICILE_60A002
	Entretien de la maison et travaux ménagers	Ménage- repassage weekend	SERV_PERS_A_DOMICILE_60A003



	Petits travaux de jardinage, y compris les travaux de débroussaillage		SERV_PERS_A_DOMICILE_70
	Travaux de petit bricolage dits « homme toutes mains »		SERV_PERS_A_DOMICILE_80
Т			
Service aux personnes à	Soutien scolaire à domicile ou cours à domicile		SERV_PERS_A_DOMICILE_100
domicile	Soutien scolaire à domicile ou cours à domicile	Frais administratifs	SERV_PERS_A_DOMICILE_100A001
Assistance aux personnes âgées ou handicapées	Soins esthétiques à domicile pour les personnes dépendante		ASSIST_PERS_AGEE_HANDICAPEE_110
Service aux	Préparation de repas à domicile, y		SERV_PERS_A_DOMICILE_120
personnes à domicile	compris le temps passé aux courses Livraison de repas à domicile		SERV PERS A DOMICILE 130
	Collecte et livraison à domicile de linge repassé		SERV_PERS_A_DOMICILE_140
	Livraison de courses à domicile		SERV_PERS_A_DOMICILE_150
ļ	Assistance informatique à domicile		SERV_PERS_A_DOMICILE_160
	Soins et promenades d'animaux de compagnie, à l'exception des soins vétérinaires et du toilettage, pour les personnes dépendantes		SERV_PERS_A_DOMICILE_170
	Maintenance, entretien et vigilance temporaires, à domicile, de la résidence principale et secondaire		SERV_PERS_A_DOMICILE_180
	Assistance administrative à domicile		SERV_PERS_A_DOMICILE_190
Service aux personnes à domicile			
Divers			
	Téléassistance et visio assistance		SERV_PERS_A_DOMICILE_210
	Interprète en langue des signes, technicien de l'écrit et codeur en langage parlé complété		SERV_PERS_A_DOMICILE_220
	Prestation de conduite du véhicule personnel des personnes qui présentent une invalidité temporaire, du domicile au travail, sur le lieu de vacances, pour les démarches administratives	_	SERV_PERS_A_DOMICILE_230
	Accompagnement des personnes qui présentent une invalidité temporaire dans leurs déplacements en dehors de leur domicile (promenades, aide à la mobilité et au transport, actes de la vie courante)		SERV_PERS_A_DOMICILE_240



Assistance aux personnes qui présentent une invalidité temporaire à leur domicile, à l'exclusion des soins relevant d'actes médicaux	SERV_PERS_A_DOMICILE_250
Coordination et délivrance des services mentionnés au présent article	SERV_PERS_A_DOMICILE_260
Prestation non concernée par l'AlCI	SERV_PERS_A_DOMICILE_270



